Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Dossier de presse

CONTRÔLES COORDONNÉS DES POLICES DE L'ENVIRONNEMENT

PROVILLE

15 SEPTEMBRE 2015

Sommaire

1. Historique de l'événement p. 2
2. Les participants p. 2
3. Déroulé de la journée p. 3
4. Le Cambrésis p. 3
5. L'action concertée de la police de l'environnement p. 4
6. Focus sur le plan de contrôles inter-services annuel p. 4
7. Pour en savoir plus p. 7
8. Contacts p. 7

Le **préfet du Nord** a organisé dans l'arrondissement de Cambrai, le mardi **15 septembre 2015, une journée d'inspection coordonnée des polices de l'environnement**.

Depuis 2010, en anticipation de l'harmonisation des polices de l'environnement et de la coordination des contrôles, les services de l'État dans le Nord ont instauré une journée d'action commune. L'unité des actions de l'État s'inscrit cette année dans le fil de la réflexion récente sur la pratique des contrôles dans les exploitations agricoles, portée par la circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2015 :
- renforcement de la dimension pédagogique des contrôles ;
- maîtrise de la pression de contrôle sur les assujettis notamment les exploitations agricoles.

1) Historique de l'événement

En 2010, une circulaire ministérielle incitait les services déconcentrés ainsi que les offices à une meilleure coordination de leurs contrôles dans le domaine de l'environnement. Les services de l'État dans le Nord ont instauré alors une journée de contrôles coordonnés. Depuis, chaque année est l'occasion de s'intéresser à un nouveau territoire, sur une proposition commune des services.
2010 : le nord de l'Avesnois
2011 : la vallée de la Sensée
2012 : le littoral
2013 : le Valenciennois
2014 : le sud de l'Avesnois

2) Les participants

Les actions de protection, de mise en valeur, de restauration ou de remise en état des milieux ainsi que leur gestion patrimoniale sont d'intérêt général. Aujourd'hui, l'action de préservation de la ressource en eau et celle des milieux naturels font partie des compétences essentielles exercées par les services de l'État.
S'y trouvent associés la Région Nord - Pas-de-Calais et le Département du Nord, gestionnaires de réserves naturelles régionales et d'espaces naturels sensibles.
Pour assurer la cohérence de leur action et en lien avec l'autorité judiciaire, une Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) a été créée le 17 janvier 2012 dans le département du Nord. L'animation en a été confiée à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).
Placée sous l'autorité du préfet, la MISEN est chargée de définir la politique des interventions de l'État dans le domaine de l'eau et de la nature, de s'assurer de sa mise en œuvre et de procéder à son évaluation. À ce titre, elle coordonne les interventions des services de l'État et de ses établissements publics et développe une action transversale. La prise en compte de la protection globale des milieux lors de leurs interventions s'en trouve renforcée. La MISEN invite à cette journée commune l'ensemble des Parquets du département, des services et établissements publics impliqués dans la mise en œuvre d'un plan de contrôle annuel commun :

- La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ;
- La direction départementale de la protection des populations (DDPP) ;
- La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ;
- La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Le groupement de gendarmerie départementale (GGD) ;
- La direction départementale de sécurité publique (DDSP) ;
- La direction zonale de la police de l'air et des frontières (DZPAF) ;
- Le service régional des douanes (SRD) ;
- L'agence de l'eau Artois-Picardie ;
- L'agence régionale de santé (ARS) ;
- L'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ;
- L'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ;
- L'office national des forêts (ONF).

3) Déroulé de la journée

Accueillis à la salle Raymond Devos de Proville, mise à disposition par la Municipalité, la soixantaine de participants attendue a été répartie entre plusieurs groupes. La matinée a été consacrée à des contrôles thématiques qui couvrent l'ensemble du champ d'action de la police de l'environnement. L'après-midi a été dédiée à l'étude commune d'une restauration d'un espace naturel sensible géré par le département et des problématiques qui s'y rattachent.

4) Le Cambrésis

Le pays du Cambrésis, dont les limites correspondent à celles de l'arrondissement, couvre 90 000 hectares soit 15,7 % de la superficie du département du Nord. Il s'agit d'un vaste plateau crayeux, traversé de vallées et vallons secs et ponctué de quelques buttes. Un manteau de limons recouvre les sols de la région et les rend fertiles.
Le Cambrésis présente une densité de population de 176 habitants par km², nettement inférieure à la densité départementale, 328 hab./km². La pression urbaine s'exerce essentiellement à l'ouest de Cambrai, en périphérie des agglomérations, et dans la vallée de l'Écaillon.

Les activités agricoles sont dominées par la culture, avec 84 % de terres labourables et 13,6 % de surface toujours en herbe. Le sud-ouest du territoire assure 30 % de la production endivière départementale. Les exploitations comptent 60 ha en moyenne, et cette surface est en augmentation. Les remembrements successifs ont eu pour conséquence un regroupement et un élargissement des parcelles au détriment du bocage. Le taux de boisement est faible : 2 %, contre 8,5 % au niveau départemental.

Les espaces boisés, de dimension modeste, ainsi que des zones humides le long des vallées, constituent les espaces naturels du territoire à préserver.

Le Cambrésis est inclus dans sa majeure partie dans le bassin versant de l'Escaut qui s'écoule du sud vers le nord. L'Escaut et ses affluents présentent de forts taux de matières en suspension liés à l'érosion des sols. La nappe libre de la craie constitue le principal aquifère du Cambrésis. Cette ressource en eau est abondante, voire considérable par endroit, mais fortement exploitée. En effet, la demande en eau tend à s'accroître pour l'alimentation en eau potable. Une surexploitation de la nappe souterraine mettrait en péril les zones humides associées. La nappe de la craie est moyennement vulnérable sur les plateaux, et fortement vulnérable en fond de vallée. La démarche d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Escaut offre l'opportunité d'apporter une réponse aux enjeux en matière de gestion de la ressource en eau, notamment de la ressource en eau potable et de l'assainissement. La dégradation de la qualité de l'eau a conduit au classement de plusieurs captages en captages prioritaires du prochain SDAGE.

Le territoire est favorable à l'implantation des éoliennes. Il s'agit d'être attentif à un développement qui prenne aussi bien en compte enjeux paysagers que biodiversité.

Enfin, de forts risques de mouvements de terrain existent, liés aux carrières et aux exploitations de craie.

En cours de mise en place, un Schéma Trame Verte et Bleue pourrait apporter une contribution à la réponse qu'appellent les différents enjeux :
- paysage et biodiversité : les busards ont trouvé un habitat très favorable sur ce territoire dominé par les grandes cultures ; l'objectif est de maintenir cette biodiversité et de renforcer le maillage bocager présent sur la partie Sud-est du Cambrésis. Les zones humides de la vallée de la Sensée, de la Sambre, de l'Escaut et de la Selle doivent être préservées.
- la qualité de l'eau : la mise en place d'éléments fixes du paysage tels que des haies et des fascines sera favorisée pour contribuer à la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols et, simultanément, les agriculteurs seront soutenus pour adapter les techniques culturales afin de mieux prendre en compte cet enjeu.

5) L'action concertée de la police de l'environnement

Les politiques publiques environnementales se traduisent par des réglementations applicables à tous. Le contrôle de leur prise en compte est assuré au-delà de la police générale exercée par la Gendarmerie et la Police Nationale par vingt-trois polices « spécialisées » qui abordent une variété de thématiques :

- *la qualité de l'eau*
  - Assainissement domestique (stations d'épuration, épandage de boues, déversoirs d'orage et postes de relèvement)
  - Eaux de ruissellement des infrastructures linéaires de transport et des zones imperméabilisées d'agglomération)
  - Préservation des captages d'eau potable
  - Lutte contre la pollution par les pesticides et les nitrates
  - Émissions des installations classées pour la protection de l'environnement (industrie, agriculture)
- *la sécurité publique et la prévention des inondations*
  - Digues et barrages
- *la préservation des milieux aquatiques*
  - Continuité écologique des cours d'eau
  - Travaux en cours d'eau, zones humides et milieu marin
  - Plans d'eau et pisciculture
- *la chasse*
  - Lutte contre le braconnage
  - Prélèvements d'espèces chassables et exercice de la chasse
  - Régulation des espèces classés nuisibles
- *les espèces protégées*
  - Lutte contre les atteintes directes et indirectes à la faune protégée
  - Lutte contre l'arrachage et la cueillette des espèces à l'état de conservation très défavorable
  - Introduction et prélèvement d'espèces dans le milieu naturel
  - Détention et commercialisation de la faune sauvage captive
- *la protection des habitats et du patrimoine naturel*
  - Circulation des véhicules terrestres à moteurs
  - Évaluation des incidences au titre de Natura 2000
  - Défense des espaces protégés et sensibles
  - Dépôts de déchets, publicité

Le dispositif actuel de coordination des polices repose sur les travaux de la MISEN et inclut :
> une instance dite « mission inter-polices de l'environnement » ;
> un protocole d'accord État-Parquets du Nord pour le traitement des infractions ;
> un Plan de contrôle inter-services annuel ;
> une Journée de contrôles coordonnée ;
> des contrôles conjoints tout au long de l'année, depuis plusieurs années. Par exemple en forêt domaniale, entre la Gendarmerie et l'ONF.

6) Focus sur le plan de contrôles inter-services annuel

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation de l'eau et de la nature, les services de l'État dans le département, en lien avec les procureurs de la République, se concertent chaque année sur les priorités locales d'un plan de contrôles inter-services multi-thématique.
Le plan de contrôles mis en œuvre en 2015 s'inscrit dans une stratégie validée par le préfet du Nord et les procureurs de la République. Les moyens humains déployés par les services de l'État en 2014 pour la mise en œuvre du plan de contrôle ont permis la réalisation de 1 605 contrôles, un nombre en progression constante depuis 2011.
554 ont révélé des situations non conformes : mise en évidence d'une pollution, non respect d'une réglementation en vigueur, absence de déclaration de travaux, etc.
À l'occasion de ces contrôles, 353 infractions, contraventions ou délits, ont été relevées. Les suites, administratives ou judiciaires, données à ces contrôles ont également été comptabilisées.

	Contrôles réalisés	Contrôles conformes	Contrôles non conformes	Conformité en cours	Procédures judiciaires		Procédures administratives	
					C1 à C4	C5 / D	PA	Autres
2014	1605*	1034 (64,4%)	554 (34,6%)	17 (1%)	189	164	39	162
2013	1465*	1009 (69%)	442 (31%)	14 (1%)	115	120	25	182
2012	1315	801	514			66		
2011	1221	925	296			69		

** L'activité de surveillance générale du territoire réalisé par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) est estimée à 550 contrôles en 2013 et 2014.*
C1 à C4 : contraventions des classes I à IV ; C5 : contraventions de classe V ; D : délits ; M en D : mises en demeure (elles ne constituent pas une sanction)

- Ventilation des taux de conformité selon les orientations des contrôles

	Contrôles conformes	Contrôles non conformes	Conformité en cours	Total
Eau et milieux aquatiques	353	229	4	586
Espaces naturels	157	114		271
Patrimoine naturels	503	199	1	703
Prévention des pollutions, des risques et des paysages	21	12	12	45
Total	1034	554	17	1605

- Localisation des infractions constatées en 2014

	Avesnes sur Helpe	Cambrai	Douai	Dunkerque	Lille	Valenciennes	Total
Contrôles NC	86	66	80	113	90	119	554
Procédures pénales	38	24	25	13	26	38	164
Procédures administratives	12	9	3	2	6	7	39

- Répartition des contrôles 2014 selon la thématique

Répartition des contrôles par thématique

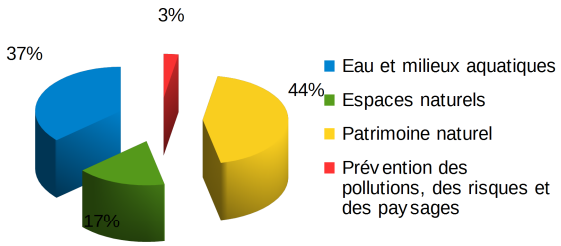

Nature des infractions et manquements administratifs relatifs à :

Eau et milieux aquatiques (code de l'environnement livre II) :
- ***Activités, installations et usage*** *;*
- *Dispositions propres aux cours d'eau non domaniaux ;*

Espaces naturels (code de l'environnement livre III) :
- *Protection et aménagement du littoral ;*
- ***Réserves naturelles*** *;*
- ***Sites classés et inscrits*** *;*
- *Paysages ;*
- ***Accès à la nature*** *(dont véhicules terrestres à moteurs) ;*

Patrimoine naturel (code de l'environnement livre IV) :
- ***Préservation et surveillance du patrimoine naturel*** *;*
- *Activités soumises à autorisation ;*
- *Établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques ;*
- ***Conservation des habitats naturels, de la faune et flore sauvages*** *;*
- ***Chasse*** *;*
- ***Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles****.*

Prévention des pollutions, des risques et des nuisances
- ***Prévention des risques naturels*** *;*
- ***Protection du cadre de vie*** *(dont publicité) ;*
- ***Installations de stockage de déchets inertes ;***

- La pression de contrôles 2014

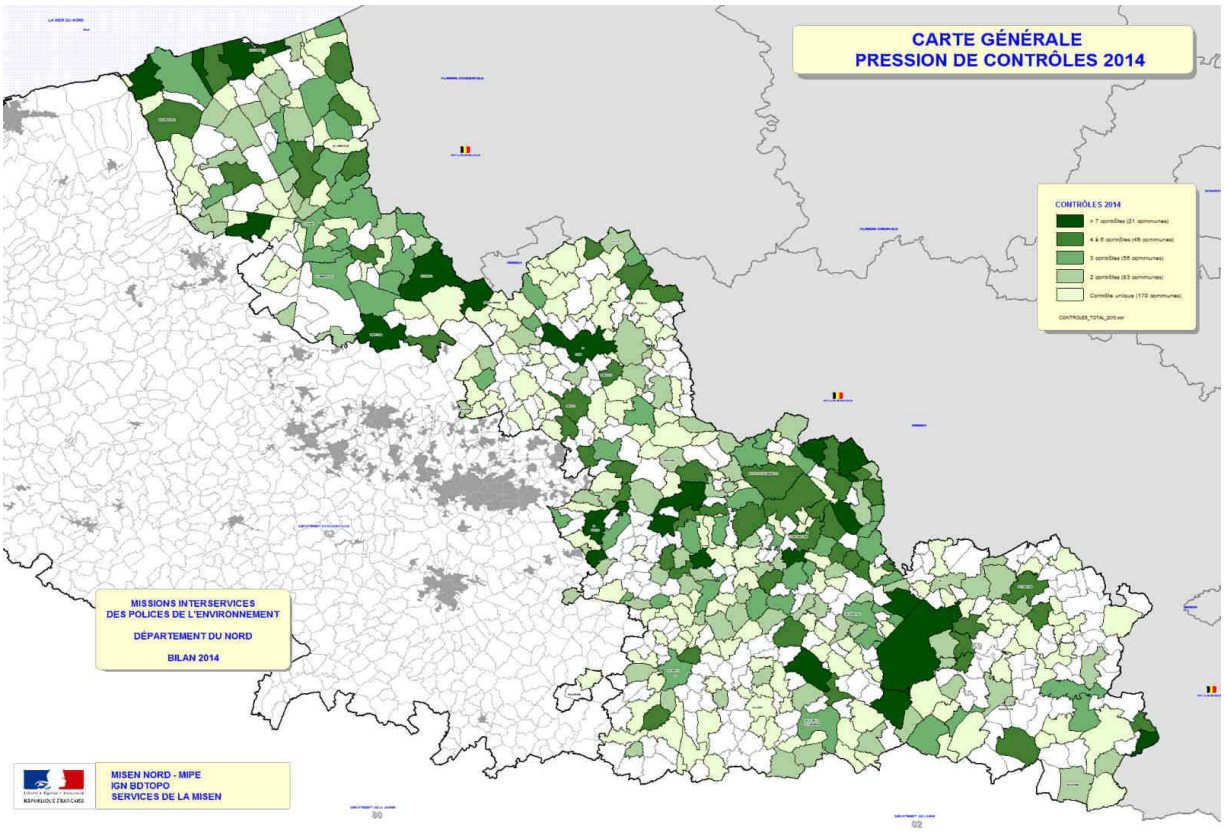

- La répartition géographique des contrôles non-conformes en 2014

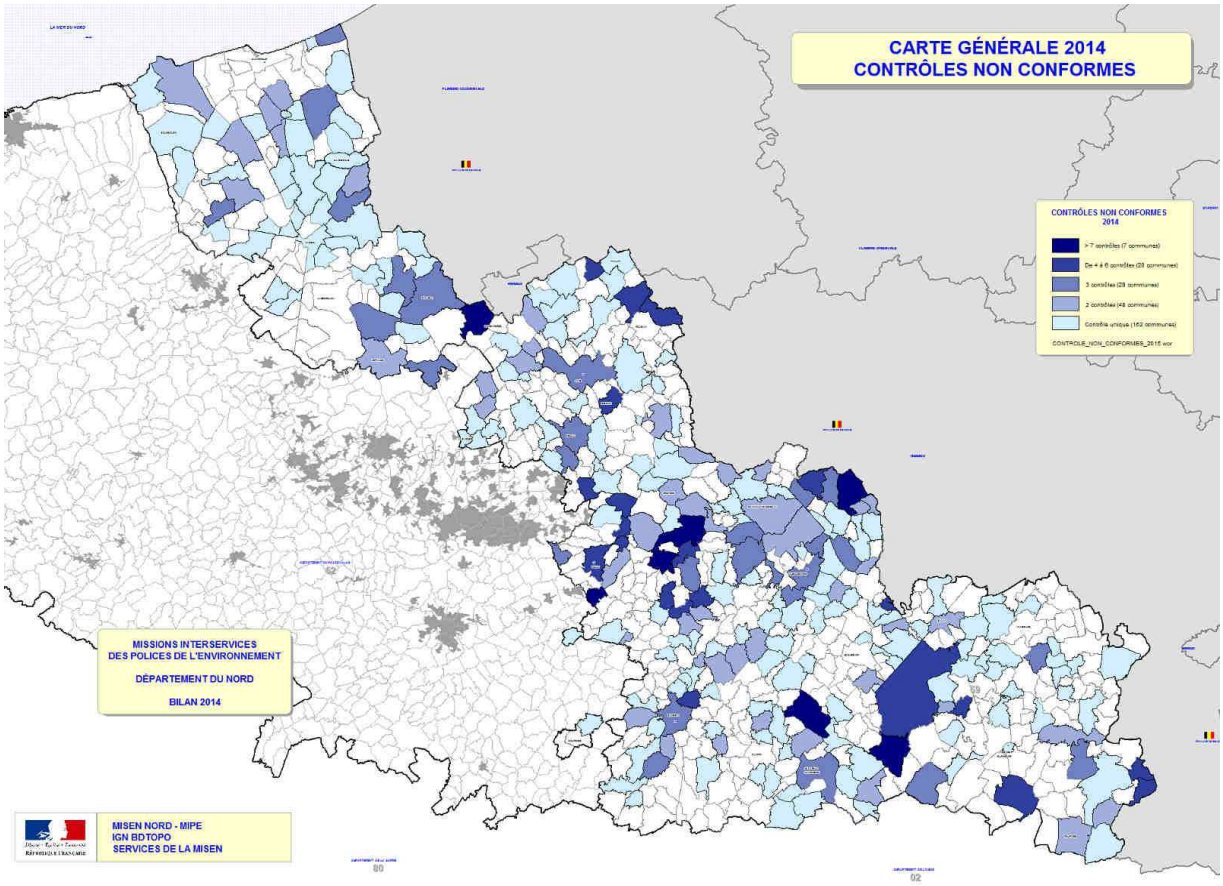

7) Pour en savoir plus

Les services de l'État dans le Nord, Coordination des politiques de l'eau et de la nature
http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Coordination-des-politiques-de-l-eau-et-de-la-nature

La Directive cadre sur l'eau
http://www.eaufrance.fr/comprendre/la-politique-publique-de-l-eau/la-directive-cadre-sur-l-eau

La Directive Natura 2000
http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html

Le Profil environnemental Nord - Pas-de-Calais
http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Cambresis-#

8) Contacts

Contact presse : Cathy Dybizbanski, chargée de communication, DDTM du Nord
Tél : 03 28 03 83 26
Tél : 06 63 30 64 18
cathy.dybizbanski@nord.gouv.fr

Contact animation : Charles Grange, animateur de la MISEN
Tel : 03 28 03 83 86
charles.grange@nord.gouv.fr
ou Isabelle Doresse, chef du service eau environnement, DDTM du Nord
Tel : 03 28 03 83 83
ddtm-see@nord.gouv.fr